

Aperçu des services et des prix pour les opérations passives de Cembra Money Bank SA

Aperçu des prix des services relatifs au compte de dépôt

Ouverture de compte	Gratuit
Gestion de compte	CHF 50.– par année civile
Les frais de gestion du compte s'appliquent à chaque compte séparément et sont facturés annuellement au 31 décembre, indépendamment de la date d'ouverture (pas de frais au pro rata).	
Gestion de compte pour les clients disposant d'un dépôt comptabilisant des obligations de caisse Cembra	Gratuit
• Relevés de compte	
• Relevé annuel au 31 décembre	Gratuit
• Relevé de compte supplémentaire sur demande	CHF 10.–
• Relevés de compte datant de plus d'une année, sur demande	
– 1 année	CHF 25.–
– plusieurs années	CHF 50.–
Clôture de compte	CHF 25.–
Conditions de retrait	
• Montants jusqu'à CHF 20'000.– par mois librement disponibles	Gratuit
• Montants supérieurs à CHF 20'000.– moyennant un préavis de 30 jours civils	Gratuit
• Montants supérieurs à CHF 20'000.– sans respecter le délai de résiliation de 30 jours civils et si la banque autorise le retrait	2% sur le montant excédant la libre disponibilité, plus les éventuels frais de refinancement. Pour plus de détails sur les conditions de retrait, voir: www.cembra.ch/fr/epargner/

Aperçu des prix des services relatifs aux dépôts et aux obligations de caisse

Ouverture et gestion de dépôt	Gratuit
Clôture de dépôt	Gratuit
Comptabilisation et transfert d'obligations de caisse Cembra	Gratuit
Résiliation anticipée d'obligations de caisse	En principe pas possible. La banque peut l'autoriser à titre exceptionnel dans des cas de rigueur justifiés. Les coûts d'une résiliation anticipée s'élèvent à 2% du montant nominal, mais au minimum à CHF 250.– par titre, plus les frais de refinancement encourus. Pour plus de détails sur les conditions de retrait, voir: www.cembra.ch/fr/epargner/obligations-de-caisse/

Frais liés à une demande de rendre compte ou de remettre le dossier selon la LSFIn (ne vaut que pour les clients ayant des obligations de caisse comptabilisées)

Premières demandes

Première demande de remettre le dossier client	Gratuit
Première demande de rendre compte	Gratuit

Demandes subséquentes

En l'absence de transaction dans les 12 mois suivant une demande: Le traitement des demandes subséquentes de remise du dossier client ou des demandes faites dans les 12 mois suivant une remise du dossier client et en l'absence de transactions telles que reprise anticipée d'obligations de caisse, nouvelles souscriptions ou réinvestissements.	Forfait de CHF 150.–
Avec transactions effectuées dans les 12 mois suivant une demande de rendre compte ou de remettre le dossier: Le traitement de demandes subséquentes dans les 12 mois à compter de la remise du dossier client ou de la documentation sur la base de l'obligation de rendre compte est gratuit si des transactions telles que reprises anticipées, nouvelles souscriptions, roll-over ou expiration ont eu lieu durant cette période. La banque remet alors la documentation selon les règles relatives à l'obligation de rendre compte au sens de l'art. 16 LSFIn. Cela signifie que dans ces cas, seule la documentation relative aux transactions intervenues depuis la remise du dossier client complet sera remise.	Gratuit

Autres services et prix

Services spécifiques de la banque	
– Services en lien avec le traitement de décès/dossiers successoraux, entre autres:	
– Attestation au jour du décès/partage successoral	CHF 120.–/heure
– Clarifications et charges diverses en lien avec les héritiers (recherches) et documentation	Forfait minimal CHF 50.–
– Gestion du dossier après l'expiration d'un délai de 12 mois à compter du jour du décès	CHF 40.–/trimestre
– Recherche d'adresse en cas de courrier non distribué	CHF 25.–
– Forfait unique en cas de perte de contact et de déshérence	CHF 200.–
– Forfait administratif annuel en cas de perte de contact et de déshérence	CHF 50.–

Les frais engendrés par des tiers sont répercutés sur la facture.

En font par exemple partie les frais de port, les frais d'émission de chèques, les frais pour les versements au guichet postal, les frais pour les paiements à l'étranger, les frais de garde des valeurs patrimoniales selon le point 10 des conditions générales pour les opérations passives de Cembra Money Bank SA.

Cet aperçu des services et des prix relatifs aux opérations passives de Cembra Money Bank SA fait partie intégrante des conditions générales pour les opérations passives de Cembra Money Bank SA.